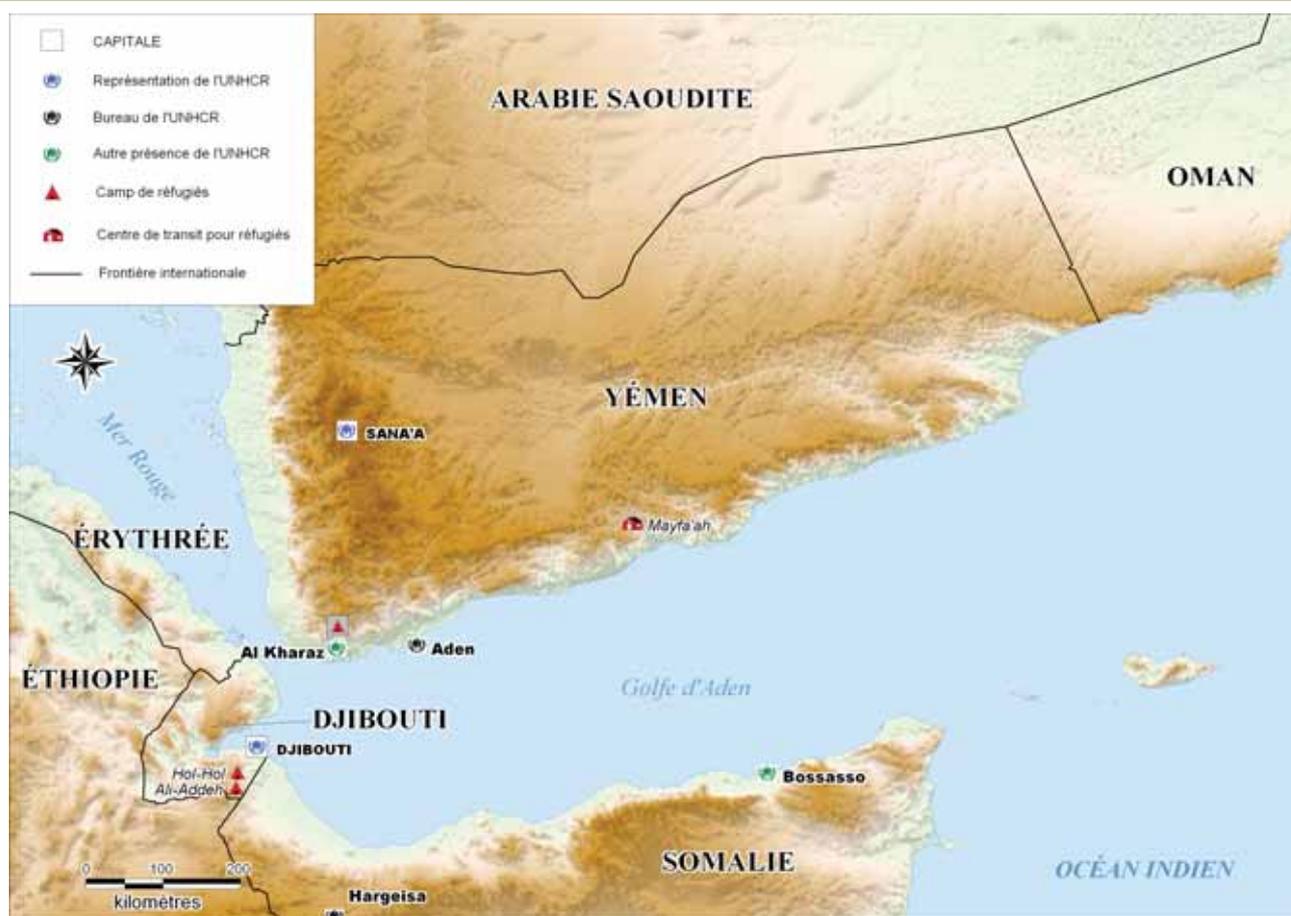


# Yémen



## Faits marquants

- À la fin de l'année 2006, le Yémen accueillait plus de 96 000 réfugiés, vivant pour la plupart en milieu urbain. Quelque 8 100 réfugiés résidaient néanmoins dans un camp situé à Kharaz, une région isolée, semi-aride, située au sud du pays.
- Environ 30 000 demandeurs d'asile, principalement originaires de Somalie et d'Éthiopie, ont, selon les estimations, gagné le Yémen en 2006. La plupart ont débarqué sur le littoral yéménite, long de 2 400 km,

après avoir enduré pendant 48 heures une atroce traversée en haute mer. Cependant, seuls 900 demandeurs d'asile ont sollicité l'aide de l'UNHCR.

- Le Haut Commissariat a mis en œuvre un programme d'assistance au camp de Kharaz. En partenariat avec le PAM et d'autres acteurs, il a assuré des services essentiels, portant notamment sur les vivres, les articles non alimentaires, les soins de santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, la formation professionnelle et les petits projets générateurs de revenus, en accordant une attention particulière aux personnes qui avaient des besoins spécifiques.

## Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total	Nb personnes assistées par l'UNHCR	% femmes	% 18 ans
Réfugiés	Somalie	91 600	91 600	35	26
	Éthiopie	1 900	1 900	43	35
	Iraq	1 500	1 500	42	35
	Pays divers	800	800	34	55
Demandeurs d'asile	Iraq	400	400	48	53
	Éthiopie	200	200	41	21
	Territoire palestinien occupé	200	200	47	45
	Érythrée	100	100	40	23
<b>Total</b>		<b>96 700</b>	<b>96 700</b>		

- L'UNHCR a également dispensé des services essentiels aux réfugiés urbains. Ceux-ci se sont vu offrir des soins médicaux, des cours de langue, des stages de formation professionnelle et des mécanismes de microcrédit. D'autres activités ont favorisé l'autosuffisance et l'autonomisation.
- Quelque 13 400 Somaliens et 1 200 Éthiopiens nouvellement arrivés dans le pays se sont rendus au Centre d'accueil de l'UNHCR à Mayfa'a (MRC), situé sur la côte à proximité du village de Bir Ali, en face du port somalien de Bossasso. Toutefois, les Éthiopiens évitent en général de se rendre au Centre car ils craignent d'être arrêtés et expulsés par les autorités yéménites, et préfèrent poursuivre leur voyage en direction d'autres États du Golfe.
- Quelque 550 réfugiés somaliens et trois réfugiés éthiopiens ont regagné leur pays de leur plein gré avec l'assistance du Haut Commissariat. Quelque 88 Somaliens et 31 Éthiopiens, qui avaient des besoins de protection particuliers, ont été réinstallés aux États-Unis d'Amérique.

## Environnement opérationnel

Le Gouvernement du Yémen a continué à accorder d'emblée (*prima facie*) le statut de réfugiés aux nouveaux arrivants somaliens. En revanche, les autorités ont arrêté et expulsé un grand nombre de ressortissants d'autres pays, principalement éthiopiens, en 2006. Le Gouvernement estime que les Éthiopiens n'ont pas absolument besoin d'une protection et certains d'entre eux sont considérés comme des migrants en transit se dirigeant vers les États du Golfe. En général, l'UNHCR a pu entrer en contact avec les personnes arrêtées et a mené des procédures de détermination du statut de réfugié afin d'identifier celles d'entre elles qui avaient besoin d'une protection internationale.

Au début de l'année 2006, néanmoins, des fonctionnaires des services de sécurité ont pénétré dans le MRC et ont arrêté 21 demandeurs d'asile éthiopiens, dont cinq femmes. En dépit de ses interventions, l'UNHCR n'a pas été autorisé à entrer en contact avec les détenus. Les ambassades de pays donateurs sont également intervenues, sans succès. Le Haut Commissariat a fait part au Gouvernement de l'inquiétude que lui causaient ces arrestations et ces expulsions.

Le Yémen est l'un des rares États arabes de la péninsule qui ait signé la Convention de 1951 sur les réfugiés et son Protocole de 1967. Le pays a également adhéré à la plupart des conventions internationales sur les droits de l'homme. L'application de ces accords est néanmoins inégale. Une loi sur les réfugiés a bien été rédigée mais elle n'a toujours pas été approuvée et les questions de réfugiés sont toujours gérées en référence à d'autres textes.

Le Gouvernement yéménite adopte néanmoins une politique plutôt libérale à l'égard des réfugiés, en règle générale. Ceux-ci sont par exemple libres de leurs mouvements. Les enfants réfugiés peuvent s'inscrire dans des écoles locales, bien que la capacité des établissements soit limitée et ne puisse répondre à l'ensemble de la demande. Si l'État ne délivre pas de permis de travail aux réfugiés, il tolère néanmoins qu'on les embauche. Il est

difficile de trouver du travail et lorsqu'un emploi se présente, il s'agit le plus souvent d'un travail journalier et pénible. Les réfugiés du camp de Kharaz ont encore plus de mal à trouver du travail en raison de l'isolement du site. La plupart des réfugiés travaillent dans le secteur informel.

La protection physique et en particulier celle des femmes et des enfants figure toujours au nombre des priorités. Certaines pratiques traditionnelles néfastes, comme les mutilations génitales féminines, l'enlèvement des femmes et les violences à leur encontre continuent d'exiger l'intervention de l'UNHCR, de ses partenaires d'exécution et des autorités. Dans le domaine de la prévention, la poursuite de la formation des membres de la police et de l'appareil judiciaire a été considérée comme prioritaire, tout comme le déploiement d'efforts soutenus pour sensibiliser la communauté aux problèmes de protection et pour la mobiliser.

Le Yémen n'est pas un pays riche ; l'afflux de nouveaux arrivants en provenance de Somalie et le trafic de migrants qui fait rage dans le Golfe d'Aden ont fortement sollicité les ressources limitées du Gouvernement.

## Réalisations et impact

### Objectifs principaux

En 2006, les objectifs de l'UNHCR au Yémen étaient les suivants : assurer une protection internationale à l'ensemble des réfugiés, des demandeurs d'asile et des autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR ; œuvrer avec le Gouvernement au renforcement du cadre législatif et des capacités institutionnelles de protection et d'aide des réfugiés, de manière à limiter les mouvements illicites de réfugiés ; examiner et évaluer régulièrement la situation des réfugiés, en vue d'estimer les possibilités d'y remédier durablement ; offrir une assistance humanitaire et des services de base aux réfugiés et demandeurs d'asile vivant dans le camp de réfugiés ou en milieu urbain ; appuyer l'éducation institutionnalisée ainsi que la formation professionnelle des réfugiés en leur offrant ensuite la possibilité d'exercer des activités génératrices de revenus ; renforcer l'autonomie des réfugiés hébergés dans le camp, notamment celle des femmes, en les impliquant dans la planification et la gestion des programmes par des activités participatives de développement communautaire.

### Protection et solutions

Le recensement des Somaliens réfugiés au Yémen a été mené à terme, avec 47 400 réfugiés enregistrés en 2006. Le camp de Kharaz abritait 8 140 Somaliens et 650 Éthiopiens.

L'UNHCR est venu en aide à 550 réfugiés qui avaient opté pour le rapatriement librement consenti. Comme cela coûte cher de se nourrir et de se loger au Yémen, nombre de réfugiés somaliens, n'ayant pas les moyens d'y vivre, choisissent de regagner leur pays. D'autres cherchent à se loger au camp de Kharaz. Le Haut Commissariat aide les personnes qui souhaitent rentrer à rejoindre leurs proches



Enregistrement de réfugiés somaliens à Sana'a.

au nord de la Somalie ; les candidats au rapatriement sont souvent des femmes chefs de famille.

Les réfugiés originaires du sud de la Somalie ne peuvent regagner leur foyer mais la solution de la réinstallation n'est viable que pour quelques-uns d'entre eux. L'UNHCR s'efforce d'améliorer leurs conditions de vie au Yémen.

## Activités et assistance

**Abris et autres infrastructures** : quelque 225 abris ont été construits afin de remédier au problème d'hébergement des familles éthiopiennes et somaliennes qui résident depuis longtemps au camp de Kharaz.

**Appui opérationnel (aux partenaires)** : l'UNHCR a pris en charge les frais de combustible, d'entretien des véhicules et de personnel de ses partenaires d'exécution, ainsi que le coût des fournitures de bureau.

**Assainissement** : au camp de Kharaz, 70 pour cent des ménages réfugiés disposent de latrines familiales ; quelques 1 500 personnes utilisent encore des latrines collectives.

**Assistance juridique** : l'UNHCR a enregistré 96 000 réfugiés, originaires pour la plupart de Somalie, à leur arrivée au Centre d'accueil de Mayfa'a. Cette population comprenait 34 000 femmes et 62 000 hommes. Des documents d'identité individuels ont été délivrés à 27 400 réfugiés (13 900 femmes et 13 500 hommes), tandis que des certificats de naissance étaient fournis pour 220 nouveau-nés. Tous les réfugiés ayant signalé des violences sexuelles ou sexistes (24 femmes et un homme) ont bénéficié d'une aide. L'ensemble du personnel de l'UNHCR et des partenaires d'exécution a été formé à la prévention de la violence sexuelle et sexiste, ainsi qu'à l'intervention dans ce domaine.

**Besoins domestiques** : la quasi-totalité (97 pour cent) des réfugiées en âge de procréer ont reçu des protections périodiques au camp de Kharaz. Des distributions de kérosène (trois litres par personne et par mois) ont été

organisées au camp, ce qui a réduit la consommation de bois de chauffe. Des couvertures, des matelas, des fourneaux et des ustensiles de cuisine ont été distribués en fonction des besoins.

**Eau** : les populations hébergées au camp disposent en moyenne de 5,5 litres d'eau par personne et par jour.

**Éducation** : en ce qui concerne les réfugiés urbains, 2 500 élèves réfugiés (1 700 garçons et 800 filles) étaient inscrits dans des écoles d'Aden ; au camp de réfugiés de Kharaz, quelque 2 900 enfants (1 400 filles et 1 500 garçons) ont été scolarisés. Chez les adultes, 210 femmes et 130 hommes ont suivi un enseignement supérieur. Par ailleurs, 115 réfugiés (78 femmes et 37 hommes) âgés de 15 à 24 ans ont bénéficié de stages de formation professionnelle. Les femmes s'étant formées à la coiffure et à la teinture au henné ont eu plus de facilité à trouver du travail que celles qui s'étaient initiées au secrétariat et à l'informatique.

**Santé et nutrition** : deux dispensaires, situés à Sana'a et à Aden, ont assuré des services de santé primaire et génésique auprès des réfugiés. Quelque 1 900 femmes en âge de procréer ont bénéficié d'une aide en matière de planification familiale et 1 300 femmes ont reçu des soins gynécologiques. Environ 12 000 enfants âgés de moins de quatre ans ont été suivis par un pédiatre. Des programmes de sensibilisation au problème du VIH et du SIDA ont été mis en œuvre en coordination avec le programme national et l'UNICEF. Au camp de Kharaz, tous les accouchements ont eu lieu en présence d'une doctoresse ou d'une sage-femme. Le groupe sanitaire du camp a assuré des prestations auprès de 4 500 réfugiés.

**Services communautaires** : une soixantaine d'enfants ont bénéficié des services de garderie mis en place pour les mères qui travaillent dans les centres communautaires de Sana'a et d'Aden. Le comité de gestion du camp de Kharaz était composé pour moitié de femmes.

**Transport et logistique** : le transport des réfugiés et des nouveaux arrivants a été assuré entre les postes frontaliers, le MRC et le camp de Kharaz. L'UNHCR a également acheminé des vivres, des médicaments et d'autres articles dans le camp, où il a géré un entrepôt et un centre de distribution des vivres.

**Vivres** : environ 90 pour cent des réfugiés logés au camp de Kharaz ont bénéficié de la ration alimentaire complète du PAM, égale à 2 100 Kcal par personne et par jour. La moitié des membres du comité de distribution des vivres étaient des femmes.

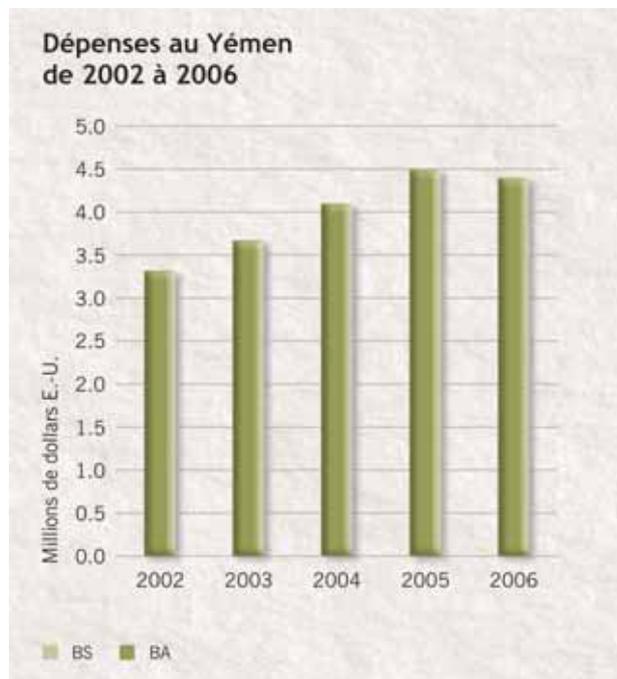
## Contraintes

Le Yémen, qui figure parmi les pays les moins développés du monde, ne peut s'occuper de son importante population réfugiée, en pleine expansion, sans aide extérieure. Le nombre de nouveaux arrivants en 2006, supérieur à 25 000, représentait le quart de la population réfugiée dans le pays.

Les arrestations et les expulsions de demandeurs d'asile éthiopiens, ainsi que le nombre élevé de demandeurs d'asile qui perdent la vie, victimes du trafic des êtres humains dans le Golfe d'Aden, préoccupent vivement le Haut Commissariat.

## Informations financières

Les contributions affectées n'ont financé que 16 pour cent du budget-programme pour le Yémen en 2006.



## Organisation et mise en œuvre

### Gestion

L'UNHCR dispose de deux bureaux, l'un à Sana'a, l'autre à Aden, et emploie 54 personnes au total (16 fonctionnaires internationaux, dont cinq Volontaires des Nations Unies, et 38 collaborateurs nationaux). Le Haut Commissariat gère également le Centre d'accueil de Mayfa'a.

### Collaboration avec les partenaires

L'UNHCR est membre de l'Équipe des Nations Unies dans le pays ainsi que de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité.

Le Haut Commissariat travaille également en étroite coordination avec le Gouvernement yéménite et diverses ONG nationales et internationales. Le PAM fournit des rations alimentaires pour les réfugiés.

### Évaluation générale

Le Yémen pratique depuis fort longtemps une politique de la « porte ouverte » à l'égard des réfugiés et des migrants originaires de la Corne de l'Afrique. Les Somaliens bénéficient du statut de réfugié présumé (*prima facie*) ; ils reçoivent des

documents d'enregistrement temporaires au MRC. Les ressortissants d'autres pays, notamment les demandeurs d'asile éthiopiens, doivent se soumettre à la procédure de détermination du statut assurée par l'UNHCR à Sana'a ou à Aden dans un délai de deux semaines après leur arrivée.

Le nombre de personnes qui sollicitent l'aide de l'UNHCR au MRC se situe entre 12 000 et 15 000 par an ; cependant, plus de 25 000 personnes sont arrivées dans le pays en 2006. Trois cents trente décès ont été signalés chez les personnes qui cherchent à gagner le Yémen ; 300 autres personnes ont été portées disparues et sont supposées avoir péri en mer. La récente augmentation du nombre de demandeurs d'asile est imputable à la dégradation de la situation en Somalie : au cours des derniers mois, les Somaliens ont été de plus en plus nombreux à fuir Mogadiscio et ses environs, en raison de l'intensification du conflit entre les forces de l'Union des tribunaux islamiques et le Gouvernement fédéral de transition.

Le Haut Commissariat continue d'appeler la communauté internationale à prendre des mesures pour endiguer le flot de gens qui cherchent à traverser le Golfe d'Aden et tombent dans les griffes des passeurs. En collaboration avec d'autres acteurs, il s'emploie également à préserver l'intégrité du régime international de recherche et de sauvetage en mer. Avec l'aide des autorités du nord-est de la Somalie (« Puntland »), l'UNHCR a lancé des campagnes d'information pour mettre en garde contre les risques qu'il y a à recourir à des passeurs pour traverser le Golfe d'Aden. Les mesures de répression prises par les autorités du « Puntland » à l'encontre des trafiquants d'êtres humains semblent avoir eu peu d'effet sur le nombre d'arrivées au Yémen, en hausse constante.

Au titre de la stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité, une évaluation participative a été réalisée en septembre-octobre 2006 dans la zone d'accueil de réfugiés de Basateen à Aden, dans le camp de Kharaz et à Sana'a. Les réfugiés ont insisté sur leur situation économique précaire et leur manque d'autonomie, sur la qualité des services et sur leur désir de bénéficier de solutions durables, le plus souvent sous forme de réinstallation. Les réfugiés vivant à Sana'a ont indiqué que l'un de leurs principaux problèmes était la discrimination.

### Partenaires

#### Partenaires d'exécution

Organisme gouvernemental : ministère des Affaires étrangères.

ONG : Agence de développement et de secours adventiste (E.-U.), *Charitable Society for Social Welfare*, Fondation pour le développement international, *Marie Stopes International* (R.-U.), *Save the Children* (Suède), *Society for Humanitarian Solidarity*.

#### Partenaires opérationnels

Autres : PAM.

## Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.) Budget-programme annuel

Budget final	Revenu issu des contributions <sup>1</sup>	Autres fonds disponibles <sup>2</sup>	Total fonds disponibles	Total des dépenses
4 689 993	473 813	3 925 679	4 399 492	4 393 755

<sup>1</sup> Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

<sup>2</sup> Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

## Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours	Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	1 494 652	0
Abris et infrastructures	85 193	284 601
Appui opérationnel (aux partenaires)	109 204	146 097
Assainissement	38 763	84 708
Assistance juridique	338 609	0
Besoins domestiques	62 886	13 593
Bétail	0	1 901
Eau	21 284	73 749
Éducation	64 775	100 343
Production vivrière	0	4 960
Santé et nutrition	166 890	150 262
Services communautaires	26 707	109 988
Sylviculture	2 235	1 255
Transport et logistique	210 370	110 890
Vivres	43 223	48 509
Versements aux partenaires d'exécution	1 004 494	(1 130 855)
Sous-total opérationnel	3 669 285	0
Appui au programme	724 490	0
Total des dépenses	4 393 775	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes		(13 079)
Versements aux partenaires d'exécution		
Paievements effectués	1 621 394	
Rapports reçus	(616 900)	
Solde	1 004 494	
Rapport des années précédentes		
Versements aux partenaires d'exécution		
Dû au 1 <sup>er</sup> janvier		1 127 194
Rapports reçus		(1 130 855)
Remboursés à l'UNHCR		(3 514)
Ajustements		7 175
Solde		0